

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20117 - 77ÈME ANNÉE

A quoi servirait le « 3e tour » de la présidentielle si l'extrême droite sortait vainqueur du second ?

Présidentielle : le danger de miser sur les législatives et d'oublier le second tour

Depuis le soir du premier tour, les préoccupations de nombreux responsables politiques sont tournées vers le troisième tour de la présidentielle, les législatives, plutôt que vers le second tour qui aura lieu dans deux semaines. Or, c'est ce second tour qui va désigner celui qui pourra compter sur la dynamique nécessaire pour avoir une majorité à l'Assemblée nationale. Si le risque d'une victoire de l'extrême droite se confirmait le 24 avril, alors les députés de l'opposition seraient inutiles sous un tel régime, alors qu'en cas de victoire d'un Front républicain, toutes ses composantes auront droit à la parole, y compris les députés qui ne sont pas membres du parti du président de la République.

En 2002, l'application de la réforme constitutionnelle raccourcissant à 5 ans le mandat du président de la République et l'organisation des élections législatives un mois après la présidentielle avait un but : faire de l'élection présidentielle celle qui déterminait le gouvernement des 5 années suivantes.

De fait, les élections législatives sont devenues le troisième tour de la présidentielle destinées à donner une majorité à l'Assemblée nationale au vainqueur du second tour.

Cela se basait sur deux précédents : les élections présidentielles de 1981 et de 1988. Lors de ces deux scrutins, François Mitterrand fut élu alors que son parti était dans l'opposition à l'Assemblée nationale. Il décida alors de dissoudre l'Assemblée nationale afin de disposer d'une majorité parlementaire pour mettre en œuvre son programme de président de la République. La tenue des législatives un mois après le second tour de la présidentielle permettait de conserver une dynamique. Cela a permis au parti de François Mitterrand d'obtenir la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale en 1981, ainsi qu'une majorité relative suffisante pour gouverner en 1988.

Les législatives confirment le résultat du second tour de la présidentielle

Toutes les élections législatives organisées depuis 2002 ont confirmé cette tendance. En 2002, Jacques Chirac était crédité de moins de 20 % des suffrages au premier tour de la présidentielle. Il remporta la présidentielle et un mois plus tard, son parti obtenait la majorité des sièges de l'Assemblée nationale. Un mois après l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République en 2007, son parti remportait les élections législatives. Ce fut également le cas pour le parti de François Hollande aux législatives de 2012, un mois après sa victoire au second tour de l'élection présidentielle.

En 2017, Emmanuel Macron était candidat à la présidentielle et avait créé un parti pour l'occasion. Il était crédité de moins de 25 % des suffrages au premier tour de la présidentielle et remportait deux semaines plus tard le scrutin. Un mois après, son parti qui n'avait que quelques semaines d'existence remportait la majorité des sièges à l'Assemblée nationale.

Nette prééminence du président de la République sur les députés

Depuis l'application de la réforme constitutionnelle, majorité présidentielle et majorité de l'Assemblée nationale ont concordé. Les députés des partis des candidats battus à la présidentielle n'ont donc aucun moyen de s'opposer dans l'assemblée au vote d'une loi proposée par le gouvernement ou un député de la majorité, car ils sont minoritaires. La seule possibilité est d'espérer voir aboutir un recours au Conseil constitutionnel. Et si le président de la République sent des réticences au sein de sa majorité parlementaire, il peut toujours utiliser l'article 49-3 de la Constitution pour imposer le texte. *(Suite en page 3)*

Edito

Quand la transition énergétique devient un atout économique, qu'attend-on ?

Pour 2021 et 2022, l'éolien ou le solaire notamment, pourraient permettre d'économiser plus de 14 milliards d'euros aux finances nationales. L'impérieuse nécessité d'avoir de l'énergie décarbonnée rencontre l'intérêt pour les finances publiques et les ménages.

La crise géopolitique et la flambée des prix de l'énergie révèlent la dépendance énergétique de la France aux importations d'énergies fossiles. Or, la situation énergétique que traverse le pays va peser sur l'industrie, la productivité mais aussi sur les ménages français dont 6 millions sont en situation de précarité énergétique. Les énergies renouvelables, en particulier l'éolien, via le mécanisme qui régit leur intégration au marché de l'énergie, permettent de générer des économies substantielles mais aussi des recettes nouvelles pour l'État, dans un moment où les pouvoirs publics doivent mobiliser des fonds pour protéger le pouvoir d'achat des Français. « Le solaire et l'éolien, c'est du pouvoir d'achat » : les énergies vertes contribuent désormais en milliards d'euros au budget de la France, ont calculé les représentants du secteur, qui appellent l'État à en faire profiter les Français et à accélérer le déploiement des renouvelables. Sur 2021 et 2022, ces deux sources d'énergie devraient permettre d'économiser ou d'apporter plus de 14 milliards d'euros aux finances nationales.

Le prix moyen de l'électricité s'est établi à 231 €/MWh sur le premier trimestre 2022, après un prix moyen de 108,83 €/MWh en 2021, et de 50 €/MWh en moyenne avant COVID. Mais pour les énergies renouvelables, et en particulier l'éolien, cette hausse drastique des prix de l'électricité se traduit en réalité par des économies pour le budget de l'État et même sur 2022 par des recettes supplémentaires via le complément de rémunération. Lorsque les prix du marché sont inférieurs au prix cible fixé lors de l'attribution du projet, l'État verse un complément de rémunération au producteur. À l'inverse, quand les prix du marché sont supérieurs, c'est le producteur qui verse à l'État la différence. À ce rythme, l'éolien devrait avoir remboursé d'ici fin 2024 « tout ce qu'il a perçu depuis 2003 », soit

11 milliards d'euros, estime la filière, qui, pour ses estimations, a travaillé avec des analystes de marché et sur les prévisions d'évolution du marché de la Commission de régulation de l'énergie (Cre).

Les volumes de CSPE (contribution au service public de l'électricité) ont été évalués avant crise par la CRE en juillet 2021, pour être porté à un montant global de 9,1 milliards d'euros. Ainsi programmée, la CSPE prévoyait une part dédiée à l'énergie éolienne de 1,8 milliards d'euros et de 2,9 milliards d'euros pour l'énergie solaire. Or, cette révision basée sur des données datant de juillet 2021 nécessite une mise à jour pour prendre en compte la forte hausse du prix de l'électricité, et donc la forte contribution de l'éolien au profit du budget de l'État depuis désormais le 8e mois continu, via le mécanisme de complément de rémunération : sur le seul mois de décembre 2021, l'éolien a reversé 600 millions d'euros à l'État. Sur la base d'une hypothèse assez conservatrice de prix moyen annuel de l'électricité de 220 €/MWh pour 2022, la CSPE pour les énergies renouvelables électriques s'établira à 5,15 milliards d'euros, au lieu des 8,8 milliards anticipés par la CRE lors de sa révision de juillet 2021. En 2022, la part du soutien à l'éolien, estimée par la CRE en juillet 2021 à 1,3 milliards d'euros sera ainsi nulle, et même excédentaire à hauteur 3,7 milliards d'euros. De la même façon, le soutien à l'énergie solaire prévu par la CRE de 3 milliards d'euros ne sera que de 0,1 milliard d'euros, libérant près de 3 milliards d'euros supplémentaires. Ce sont ainsi 7,9 milliards d'euros qu'éolien et solaire remettront à la disposition du budget de l'État sur l'année 2022.

Si la France respecte la trajectoire PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) qu'elle s'est fixée sur l'éolien, l'État percevra une recette nette estimée à 18 milliards d'euros d'ici à 2035. Les énergies renouvelables permettent ainsi de faire baisser mécaniquement la facture d'électricité des Français, en participant au financement de la maîtrise des prix, mais représentent également une source de recettes pour l'État. Le secteur suggère que l'État réaf-

fecte ces crédits « pour qu'ils contribuent à protéger les plus vulnérables du choc énergétique ». « Il faut 'remettre l'église au centre du village' : c'est grâce aux ENR qu'on peut amortir l'augmentation de la facture électrique des Français », dit Jean-Yves Grandidier, le président de Valorem, pionnier du secteur. L'éolien est particulièrement ciblé par l'extrême droite, Marine Le Pen appelant à un moratoire, voire à "démonter" les parcs. Emmanuel Macron, pour sa part, soutient les ENR, solaire et éolien en mer surtout, mais des ambitions à la baisse dans l'éolien terrestre. Et pendant ce temps, nous sommes satisfaits de remplacer le charbon des

centrales thermiques importé d'Afrique du Sud par des copeaux de bois provenant d'Amérique du Nord. On marche à l'envers.

« Il faut d'abord savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut ensuite l'énergie de le faire. » Georges Clemenceau

Nou artrouv'

David Gauvin

(Suite de la page 1) Or, la raison d'être d'un député, c'est de pouvoir changer la loi en faisant aboutir des propositions. Depuis 2002, cette possibilité n'est garantie que pour les députés issus du parti du président de la République. Les autres n'ont aucune chance de faire voter une proposition qui s'oppose au programme du vainqueur de la présidentielle. Seule peuvent prospérer des textes qui sont susceptibles d'emporter l'adhésion de la majorité parlementaire, comme l'augmentation de la retraite des agriculteurs présentée par les députés communistes.

A quoi sert un député d'opposition dans un régime dominé par l'extrême droite ?

Or, depuis le soir du premier tour, les préoccupations de nombreux responsables politiques sont tournées vers le troisième tour de la présidentielle, les législatives, plutôt que vers le second tour qui aura lieu dans deux semaines. Or, c'est ce second tour qui va désigner celui qui pourra compter sur la dynamique nécessaire pour avoir une majorité à l'Assemblée nationale.

Il est tout aussi clair que si l'extrême droite remportait la présidentielle, elle utiliserait tous les moyens nécessaires pour s'assurer les moyens de gouverner.

Tous ceux qui ne s'impliquent pas dans le front républicain qui peut écarter cette éventualité jouent avec le feu. Ils prennent le risque d'avoir une lourde responsabilité dans le retour de l'extrême droite au pouvoir et auront la certitude d'être inutile avec l'extrême droite aux commandes, quand bien même ils seraient élus députés, à moins qu'ils choisissent de faire allégeance à ce parti.

Des responsabilités pour les députés des composantes du Front républicain

La donne peut être différente si le second tour de la présidentielle passe avant le troisième tour, dans le cadre d'un front républicain qui prendra en compte les attentes de ces différentes composantes. Cela suppose de la part d'Emmanuel Macron une volonté d'ouverture et un programme de front républicain en cas de victoire au second tour. Ceci permettrait alors de rendre toute sa pertinence au pouvoir de l'Assemblée nationale, car chaque parti du front républicain pourrait alors faire avancer ses propositions au même titre que les autres membres du front.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Défande noute filyère Kann : Sa in poin inportan pou nou rényoné !

Mézami, dopi mwin néna mon konéssans, dopi mi antande anparl noute parti épi noute péi néna in poin inportan dann bande rovandikassion sé pou défande noute filyèr kann.

Si zot i lir lo liv « Ile de la réunion : pour un nouveau contrat social – 2006 » zot i pé lire paz 31 i anparl « sauver la filière canne » pars i fo pa lèss prodikssyon-la tonbé.

Pou kossa ?

Pars kan i di kann i di in ta zafèr é pa arienk dosik. In zistoir pou romonte in pé lo tan : Mi rapèl dann tan-la noute famiye téi abite Boi d'nèf sin-Dni, é in soir apré in rényon piblik, doktèr Raymond Vergès la vni la kaze é la diskite avèk mon papa dsi in ta d'zafèr, kann an parmi. Dann tan-la téi pèye bande plantèr zot kann sirtou dosik avèk toute bande sou-produi an shikète étalé dann tan.

Donk mon papa i di lo doktère si pou pèye anou noute kann pèye anou noute kann in poin sé tou é lé pa itil fé atande anou konmsa, fé in pri pou kann épi pèye anou ! Pèye anou an shikète dann tan. Lo Doktère la réponde : « Féliks i fo pa koze konmsa, kann sé in mine d'or – in jarlor si zot i vé – pou La Rényon si tèlman néna zafèr dodan. ». Sa la rès dann mon tête é lontan apré mwin la fé inn-dé roshèrch dsi kann é mwin la rande amwin konte doktèr Vergès té in vré vizyonèr é sak li téi di été vré pou vréman.

Astèr in pé va di, rash kann plante manjé pou kréol. Mwin mi di plito alon fé inn é l'ote konm noute parti i rokomande de fé é sa i tonb bien pars nou lé fine ariv moi d'avril, dann dè moi édmi va komanss éguize bande gran kouto pou rouvèr la koupe é i mankré pi ké na pwin in diskission épi in l'akor, pars mwin lé sirésèrtin sar in vré katastrof pou noute péi.

La Rényon noute péi, PCR noute parti.

Justin